ACTARES

Actionnariat pour une économie durable AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

EDITORIAL

AU-DELÀ DES RÉMUNÉRATIONS

An I après l'adoption de l'initiative contre les rémunérations abusives: en première ligne pour veiller à sa stricte application, ACTARES tire un bilan mitigé (voir p. 9) des progrès réalisés. Les lacunes de l'ordonnance devront impérativement être comblées au moment de l'élaboration de la loi, et il s'agira de sensibiliser le Parlement au moment opportun.

L'éthique, de nouveau

Grâce à la curiosité médiatique autour de l'effet «Minder», ACTARES a réussi mieux que de coutume à porter ses préoccupations de toujours sur le devant de la scène. Les doutes éthiques sur les études cliniques menées pour les grandes compagnies pharmaceutiques dans les pays émergents, qui n'ont toujours pas pu être levés (voir

p. 4), deviennent ainsi un sujet grand public. Il en va de même pour le rôle des pesticides de Syngenta dans la mort des abeilles (voir p. 7), pour les conflits de travail persistants dans les succursales indiennes d'Holcim (voir p. 3) ou pour la responsabilité climatique des banques et des assurances (voir p. 2 et 6).

Carbone et rapports à l'étude

Sur ce dernier point, il était temps de faire la lumière sur l'impact des placements financiers en matière d'émissions de gaz à effet de serre. ACTARES a recouru aux compétences scientifiques de l'agence de notations Inrate pour mener une étude unique en son genre auprès des grandes sociétés d'assurances

suisses (voir p. 7 et 10). Conclusion? Leur prise en compte de cette problématique est encore bien trop rudimentaire, ce qui méritera d'y revenir.



Procès-verbaux

L'autre enquête publiée en ce début d'année est plus simple mais fort intéressante pour chaque actionnaire. Elle porte sur l'accessibilité des procès-verbaux d'assemblée générale (voir

p. 8). Parmi les sociétés du SMI, donc les plus importantes de Suisse, deux ne publient ni procès-verbal, ni résultats détaillés des votes.

Les raisons d'interpeller les entreprises foisonnent, et ACTARES ne manquera pas de travail avant longtemps.

SOMMAIRE

Editorial: Au-delà des rémunérations	1
Politique climatique peu crédible	2
Manque de volonté chez Holcim?	3
Pharmas en zone grise	4
Nestlé, une nouvelle pharma?	5
SWATCH GROUP NE BRILLE PAS	5
Investir en ménageant le climat	6
CLIMAT ET INVESTISSEMENTS DES ASSURANCES	7
Nouveaux soucis chez Syngenta	7
Retour sur les assemblées générales	8

Qualité insuffisante des procès-verbaux	8	
Turbos et escargots pour Minder	9	
Réseau: Page ouverte à PBI	9	
Entretien: Tobias Jung	10	
HUMEUR: MACHIAVEL ET LES BREVETS	11	
Cinéma: Images du changement climatique	11	
IRMGARD VA NOUS MANQUER!		
Tests sans frontières	12	
Assemblée des membres d'ACTARES		
IMPRECLIM	10	

POLITIQUE CLIMATIQUE PEU CRÉDIBLE

Malgré un masque reluisant, la politique climatique des grandes banques suisses, Credit Suisse et UBS, reste peu convaincante. Lors de leurs assemblées générales respectives, ACTARES a critiqué en particulier le financement massif des énergies non renouvelables.

Credit Suisse Group et UBS se vantent depuis des années de leur politique climatique exemplaire, de leur neutralité carbone et de leur bonne performance dans les notations comme celle du *Carbon Disclosure Project*, notation établie chaque année sur la base d'une enquête mondiale sur les émissions de CO₂ de grandes entreprises. Elles déclarent ainsi: «*Credit Suisse Cares for Climate*» ou «Le changement climatique est un des défis les plus importants de notre temps» (UBS).



Le président d'ACTARES commente l'AG de Credit Suisse

Etroitesse de vue

Les banques profitent du fait que, pour déterminer leur impact sur le climat, seul le fonctionnement est chiffré. Sont ainsi pris en compte les impacts des bâtiments administratifs, des voyages en avion, etc. Le cœur de leurs opérations, comme le financement d'activités préjudiciables pour le climat, fait totalement défaut. On note bien quelques pas dans la bonne direction, mais ne concernant que des niches et à un stade embryonnaire.

Manque de transparence

Des pans importants des activités des banques restent totalement obscurs alors qu'ils ont un effet désastreux sur le climat. Ni Credit Suisse, ni UBS n'ont donné de réponse aux questions d'ACTARES concernant l'importance de leurs engagements dans le charbon, le gaz ou le pétrole. Point intéressant à noter: de nombreuses données existent concernant les énergies renouvelables, qui restent pourtant modestes et de l'ordre du négligeable.

ACTARES travaille depuis des années sur l'urgence de s'orienter vers une politique climatique globale. Les engagements sont restés le plus souvent non contraignants et sans objectifs clairs. La situation ne permet plus d'hésitations et de longues analyses, les effets du changement climatique sont devenus une réalité tangible (voir notre article sur le film *Chasing Ice*, p.11). Les banques pourraient commencer par se retirer de l'exploitation du charbon, la plus polluante de toutes les énergies.

Dans le peloton de tête

L'étude Banking on Coal de novembre 2013 traite, de manière exemplaire, du financement de l'exploitation du charbon. Parmi plus d'une centaine de banques analysées dans le monde, les grandes banques suisses sont dans le peloton de tête. UBS est onzième pour la période allant de 2005 à 2013 et seizième pour 2011-2013, Credit Suisse sixième pour 2005-2013 et quinzième pour 2011-2013. Cette apparente amélioration doit être relativisée au vu de la croissance d'autres établissements: selon l'étude, le financement par les banques de l'exploitation minière du charbon a été multiplié par quatre depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto! Selon des calculs de l'Agence internationale de l'énergie, 80% des gisements aujourd'hui connus ne doivent pas être exploités, si l'on veut espérer limiter, avec une probabilité de 50%, le réchauffement climatique à 2°C. Il est d'extrême urgence de stopper les investissements nuisibles pour le climat.

Scandales à l'ordre du jour

En 2013, un scandale a suivi l'autre chez UBS et Credit Suisse. Des douzaines, voire des centaines, de procédures juridiques sont en cours dans le monde. Des amendes et des provisions à hauteur de milliards

■ 2 Juin 2014 Lettre d'information n°29

sont la norme depuis plusieurs années. Dès lors, il n'est pas surprenant que la problématique du *too big to fail* ne soit pas résolue. En cas d'urgence, étant donné le capital propre des deux grandes banques, l'Etat devrait de nouveau intervenir, une garantie qui équivaut à une subvention.

Au regard de cette situation, l'augmentation cette année des rémunérations paraît particulièrement absurde. UBS et Credit Suisse semblent avoir peu tiré les leçons du passé et poursuivent une politique de rémunération basée sur beaucoup de légèreté et un manque de responsabilité. Il est évident que ces pratiques attirent des personnes peu adéquates qui ignorent le mot «loyauté».

- Communiqué sur le climat: http://tinyurl.com/gy8vp43
- Etude Banking on Coal: http://tinyurl.com/nu73smj
- Carbone Disclosure Project: www.cdp.net

Mountain Top Removal

Cette année encore, suite à l'invitation d'ACTARES, Paul Corbit Brown de Virginie-Occidentale s'est exprimé aux Assemblées générales de Credit Suisse et d'UBS sur le Mountain Top Removal (MTR) et le rôle joué par les banques suisses. Le MTR consiste à dégager aux explosifs les sommets de montagnes pour accéder au charbon. Les déblais remplissent des vallées entières où les métaux lourds contenus dans la roche polluent les eaux, ce qui nuit aux plantes, détruit le paysage et comporte des risques pour la santé de la population. La méthode est interdite aux Etats-Unis dans la plupart des Etats. Ce n'est pas le cas en Virginie-Occidentale: le sol y est principalement propriété d'entreprises minières et les exportations de houille y atteignent des chiffres records. Les banques suisses jouent un rôle clé dans le financement d'entreprises minières qui pratiquent le MTR et profitent ainsi de ces affaires douteuses.

MANQUE DE VOLONTÉ CHEZ HOLCIM?

Les conflits anciens avec du personnel intérimaire dans une filiale d'Holcim en Inde ne sont toujours pas résolus. ACTARES exige que l'entreprise force l'allure. Par ailleurs, la conversion de la cimenterie de Siggenthal au lignite soulève des doutes.

Depuis 2005, Holcim est actionnaire majoritaire d'une cimenterie indienne dont le personnel est composé en majorité de travailleuses et travailleurs intérimaires sous-payés. A plusieurs reprises, des tribunaux ont condamné cette situation, illégale selon le droit indien. En 2012, Holcim a expliqué à ACTARES comment elle pensait résoudre ces conflits. En lieu et place, l'entreprise a fait en 2013 les gros titres des journaux: intimidation, usage de la violence, menaces et recours en justice contre les intérimaires récalcitrants; en aucun cas une stratégie pour l'amélioration du climat de travail.

Rester les bras croisés plutôt qu'agir?

ACTARES s'est enquise par écrit sur la situation. Elle a reçu une réponse évasive. Lors de l'entretien qui s'en est suivi, l'entreprise est restée sur ses positions, renvoyant à ses directives sur le personnel sous contrat, au code de comportement concernant les fournisseurs, aux règlements de gestion de la sécurité, docu-

ments qu'elle affirme avoir réexaminés avec la direction locale. Seul fait nouveau: depuis quelque temps, des pourparlers sont en cours. ACTARES demande des chiffres sur les effectifs des personnes employées à durée indéterminée, comme intérimaires, à temps partiel, ainsi qu'une stratégie concrète en vue de résoudre le conflit.

Lignite au lieu d'énergies alternatives

Holcim avait bonne réputation concernant la réduction de ses émissions de CO₂. Dans son rapport de développement durable 2011, la firme se donnait l'objectif d'augmenter sa part d'énergies alternatives au détriment des combustibles fossiles. La conversion au lignite de la cimenterie de Siggenthal (AG) laisse perplexe: l'impact climatique est peut-être moindre que celui du charbon importé d'Afrique du Sud, mais ACTARES demande d'accorder désormais la priorité aux énergies renouvelables.

Juin 2014 Lettre d'information n°29 3 ■

PHARMAS EN ZONE GRISE

Les droits des personnes participant à des études cliniques dans les pays émergents ou en voie de développement sont souvent négligés, une pratique constatée chez Novartis et Roche. Les nombreuses amendes et pénalités concernant Novartis, les rémunérations surdimensionnées octroyées par Roche font également problème.

Lors de leurs dernières assemblées générales ainsi qu'à l'occasion de divers contacts, les deux firmes pharmaceutiques Novartis et Roche ont affirmé que leurs études cliniques étaient soumises aux standards mondiaux les plus exigeants et qu'elles veillaient à ce qu'ils soient strictement respectés. Une enquête de la Déclaration de Berne de septembre 2013 montre que ce n'est pas toujours le cas, en particulier dans les pays émergents ou en voie de développement. Les règles éthiques en vigueur chez nous n'y sont pas respectées.

L'éthique au second plan

Il est notoire que, dans ces régions, il est aisé de réunir un nombre suffisant de personnes pour une étude. En effet, de grands pans de population ont à peine accès aux soins médicaux. Mais, la participation à une étude peut-elle être considérée comme volontaire si la personne concernée y est contrainte pour assurer sa survie ou pour avoir accès à un traitement médical quel qu'il soit? Ni Novartis, ni Roche n'ont pu répondre de manière satisfaisante à ces interpellations.

Des amendes comme modèle d'affaires?

Selon le *British Medical Journal*, Novartis a dû payer pour les années allant de 1992 à 2012, rien qu'aux Etats-Unis, des amendes cumulées pour 800 millions de dollars, dont 260 millions pour la seule période 2010–2012. ACTARES doute que des conflits avec la justice étasunienne et le paiement d'amendes de montants considérables puissent faire partie d'un modèle d'affaires rentable.

La pratique du *pay for delay* par sa filiale Sandoz, pratique consistant à retarder artificiellement, contre paiement, l'introduction sur le marché d'un générique concurrent, soulève le même type de question. ACTARES a demandé lors de l'Assemblée générale des réponses claires.

Des rémunérations surdimensionnées

Chez Roche, les rémunérations des dirigeants, qui dépassent toute mesure raisonnable, sont inacceptables. Le président reçoit en outre une prime en liquide liée aux performances de l'année, en contradiction avec la conception d'ACTARES des règles d'une bonne gouvernance d'entreprise.

- Communiqué sur Novartis: http://tinyurl.com/oktwj5y
- Communiqué sur Roche: http://tinyurl.com/kc8jd37
- Déclaration de Berne: www.ladb.ch

Tests cliniques, comment ça marche?

La production des médicaments suit une procédure bien établie jusqu'à leur mise sur le marché. En Suisse, le protocole d'étude et les éventuels inconvénients induits par la participation à l'étude doivent être soumis à une commission cantonale d'éthique avant que la substance ne soit testée sur des humains ou des animaux. Dans une première étape, le principe actif n'est administré qu'à des individus sains. En cas d'effets secondaires négligeables, le médicament est fourni en deuxième étape à des malades. Pour obtenir l'approbation des autorités sanitaires, des données concernant jusqu'à 10'000 personnes sont nécessaires. Beaucoup d'essais cliniques ignorent donc les frontières. Ces études internationales dissimulent les risques éthiques. Dans les pays émergents ou en développement, la participation à une recherche clinique est la seule possibilité de bénéficier d'un traitement. Toutefois, la protection des personnes qui participent à l'étude n'y est pas suffisante.

- Loi relative à la recherche sur l'être humain: http://tinyurl.com/plrkgnk
- Ordonnance sur les essais cliniques: http://tinyurl.com/o8gluvw

■ 4 Juin 2014 Lettre d'information n°29

NESTLÉ, UNE NOUVELLE PHARMA?

A l'Assemblée générale de Nestlé, ACTARES a pris la parole pour s'inquiéter des velléités pharmaceutiques de l'entreprise, notamment autour de la question des alicaments et celle des tentatives de déposer des brevets sur des substances naturelles de la pharmacopée traditionnelle.

ACTARES a adressé par courrier des questions à Nestlé sur divers sujets: alicaments, brevets et biodiversité, notations sur la durabilité, code de l'OMS sur les substituts du lait maternel, Nestlé Waters, droits humains et problèmes syndicaux. Les réponses données ont laissé ACTARES sur sa faim. Le rapprochement avec l'industrie pharmaceutique est particulièrement source de questionnement. ACTARES a réitéré ses demandes lors de l'Assemblée générale (AG) du 10 avril sur les thèmes des alicaments et des brevets

Notre santé, bonnes affaires en vue

En 2012, Nestlé créait son Institut pour les sciences de la santé à l'EPFL; son but: étudier et commercialiser des «nutritions médicales», adaptées aux personnes âgées ou aux soins intensifs dans les secteurs de la chirurgie et de la pédiatrie. D'autres recherches sont entreprises dans le domaine des maladies chroniques ou neurodégénératives (Alzheimer), le diabète, l'obésité. Les besoins sont évidents et les perspectives de profits alléchantes. «Nous faisons œuvre de pionniers en façonnant un nouveau domaine entre l'industrie alimentaire et l'industrie pharmaceutique», a déclaré Peter Brabeck, président du Conseil d'administration.

Une activité à risques

Cette nouvelle orientation des activités de la firme a de nombreuses implications: ces «produits nutritionnels», considérés comme médicaments, vont nécessiter des tests cliniques dont on connaît les exigences et les risques (voir p. 4). Certains effets indésirables peuvent apparaître à long terme et être aussi source de risques financiers.

On note aussi le rachat tout récent par Nestlé de la part de l'Oréal dans Galderma, une société pharmaceutique spécialisée dans la dermatologie. Cette dernière avait elle-même acquis, en 2011, une société suédoise active dans la médecine esthétique, Q-Med, pour 1,1 milliard de francs.

Consultation alibi peu convaincante

Lors de l'AG, cette nouvelle «direction stratégique» n'a été approuvée que par 62 % des 2'708 actionnaires présentes et présents (17 % d'opposition), représentant 1,63 % des actions ayant droit de vote. Il est vrai que cette consultation lancée par Peter Brabeck avait pour but de tester le système de vote électronique.

■ Communiqué sur Nestlé: http://tinyurl.com/o348j8x

SWATCH GROUP NE BRILLE PAS

Avec son caractère familial et son ancrage industriel, Swatch Group attire toutes les sympathies. ACTARES n'a pas de grief particulier à son encontre, mais pourquoi le groupe manque-t-il autant de transparence? Savoir de quelle manière l'entreprise se comporte réellement est une gageure. Malgré des informations ponctuelles positives, une communication digne de ce nom fait défaut. Swatch ne participant pas au *Carbon Disclosure Project*, il est par exemple impossible de connaître la quantité de gaz à effet de serre émise lors de ses activités, ni d'en mesurer la variation. Les trois pages du rapport annuel consacrées à la responsabilité environnementale et sociale se limitent à des indications qualita-

tives et à des déclarations d'intentions. Dommage.

La concrétisation de l'initiative «Minder» n'est pas non plus une préoccupation du groupe biennois. Face à l'obligation de faire élire les membres du comité de rémunération par les actionnaires, il a simplement choisi d'y nommer le Conseil d'administration dans son intégralité; légal, certes, mais quel mépris pour la volonté populaire.

■ Communiqué sur Swatch: http://tinyurl.com/qhshnh2



Plus de transparence pour mieux faire briller Swatch

5

Juin 2014 Lettre d'information n°29

INVESTIR EN MÉNAGEANT LE CLIMAT

Compte tenu de la progression du changement climatique, les mesures prises par Swiss Re et Zurich pour réduire leur impact sur le climat sont comme des gouttes d'eau dans la mer. ACTARES réclame des objectifs plus ambitieux, en particulier dans la politique d'investissement.

L'année dernière, ACTARES a demandé à Zurich Insurance Group et à Swiss Re des objectifs climatiques clairs, quantitatifs et temporels dans leurs politiques de placement. Les deux sociétés ont considéré favorablement cette requête, mais aucun objectif précis n'a été encore défini. En outre, les entreprises devraient faire état publiquement de leurs constats en matière climatique et en tenir compte dans le cadre de leur lobbying.



Si les émissions de CO2 étaient à la hauteur de nos cogitations, le monde serait sauvé

Objectifs trop modestes chez Swiss Re

Swiss Re a adopté depuis assez longtemps une attitude proactive et participe à la plupart des programmes et des initiatives visant à limiter les émissions de CO₂. En 2013, l'entreprise a évalué six stratégies pour réduire l'impact sur le climat. Un regard plus attentif montre pourtant que les mesures de réduction des émissions se limitent au stockage du CO₂ (Carbon capture and storage, CCS), à l'énergie éolienne et aux biocarburants. Or, ces derniers ont un mauvais bilan écologique et la faisabilité du CCS est douteuse. Aucune des six stratégies ne permet de satisfaire l'objectif d'un réchauffement limité à 2°C. ACTARES demande une réalisation plus rapide.

Dépasser les actions symboliques

Zurich Insurance Group a enfin accepté de publier les données fournies au *Carbon Disclosure Project*, une étude sur les émissions de CO₂ de grandes entreprises dans le monde. Autre avancée pour la politique climatique de Zurich, l'investissement dans les *green bonds* («obligations vertes»). Mais ACTARES attend une progression régulière de leur part dans le portefeuille, part aujourd'hui très modeste.

Dans le domaine de la mobilité, Zurich offre un tarif réduit de 20% pour les véhicules électriques, hybrides ou à gaz naturel; une bonne idée mais qui concerne une part minime du parc automobile. Il serait plus important d'encourager les véhicules traditionnels peu gourmands en énergie.

- Communiqué sur Zurich: http://tinyurl.com/oxn2ywg
- Communiqué sur Swiss Re: http://tinyurl.com/l84rv4j

Zurich investit dans les green bonds

Zurich Insurance Group aimerait, selon sa propre expression, «devenir un leader pour l'investissement dans les placements verts». Les green bonds, ou «obligations vertes», sont en général émises par des banques de développement pour financer des projets en faveur des communautés locales confrontées à des risques climatiques, par exemple dans la protection contre les inondations, les systèmes d'irrigation ou les énergies renouvelables.

Le marché des obligations vertes est encore limité mais en croissance. Pour l'année en cours, les expertes et experts comptent sur un volume d'émissions de 15 à 20 milliards de dollars US.

Zurich va acquérir des obligations vertes pour un milliard de dollars US. En janvier 2014, l'entreprise a informé ACTARES qu'environ un cinquième de ce montant avait déjà été investi. ACTARES salue cette initiative, même si le montant promis ne représente qu'une très faible part du volume d'investissement de Zurich.

■ 6 Juin 2014 Lettre d'information n°29

CLIMAT ET INVESTISSEMENTS DES ASSURANCES

Selon une enquête menée par ACTARES, si les assurances suisses sont conscientes de l'impact sur le climat de leurs investissements, elles n'usent que très peu des instruments disponibles pour déterminer et réduire l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

Les compagnies d'assurances font partie des plus gros investisseurs à l'échelle mondiale et peuvent, par une politique d'investissement responsable, donner une impulsion importante à la transition vers des énergies non fossiles et promouvoir des technologies respectueuses du climat. ACTARES a demandé à six grandes sociétés d'assurances (Bâloise, Helvetia, Swiss Life, Swiss Re, Vaudoise et Zurich) si la diminution des émissions de CO2 était un critère pour leurs placements en actions ou en obligations ainsi que pour leurs achats et rénovations de biens immobiliers, et si elles déterminent les émissions de CO2 des investissements qu'elles financent.

Un début de prise de conscience

Il ressort de l'enquête que les grandes assurances suisses sont bien sensibilisées aux risques liés au réchauffement climatique. Elles se donnent des lignes directrices pour l'assainissement de leur parc immobilier et signent des déclarations d'intention sur la protection du climat. Mais aucune des sociétés interrogées n'établit l'empreinte carbone de l'ensemble de ses investissements.

Mesurer pour améliorer

Si les assurances désirent établir sérieusement la compatibilité climatique de leurs investissements, elles doivent en connaître l'empreinte carbone. C'est le seul moyen de maîtriser l'impact climatique de leur portefeuille, de documenter et de chiffrer leur contribution à la protection du climat. Les instruments pour ce faire existent, il suffit de les utiliser.

■ Etude d'ACTARES: http://tinyurl.com/p72jha2

Nouveaux soucis chez Syngenta

La transparence n'est pas un point fort chez Syngenta. Des questions récurrentes sur le Paraquat restent sans réponse alors que se fait sentir un besoin croissant d'éclaircissements sur des thèmes plus actuels comme la mort des abeilles ou la charge en pesticides des cours d'eau en Suisse.

L'accès aux documents sur des thèmes d'actualité est important pour informer les actionnaires et alimenter le débat public. Syngenta se montre réticente à ce sujet. La demande d'ACTARES de prendre connaissance d'une contre-expertise au rapport du Centre européen pour les droits constitutionnels et humains, concernant l'utilisation du Paraquat dans les pays en développement, a été refusée. Sans en donner la raison, la direction de Syngenta n'a pas voulu mettre à disposition ce document, pourtant établi à son initiative.

Urgence à protéger les abeilles

Des questions restent ouvertes sur les causes de la mort des abeilles. L'Union européenne et le Conseil fédéral ont décrété un moratoire de deux ans pour trois insecticides très actifs du groupe des néonicotinoïdes. Durant ce délai, la recherche devrait combler des lacunes scientifiques et fournir un avis sur la toxicité des pesticides. Syngenta persiste à contester la mise en danger des abeilles par des produits phytosanitaires.

Contamination des eaux de surface

Les valeurs limites fixées dans la loi pour les produits phytosanitaires dans nos cours d'eau sont dépassées, comme une étude de l'institut de recherche EAWAG le montre. ACTARES désire que Syngenta informe sur les mesures envisagées afin que les normes légales soient respectées.

ACTARES suit ce dossier. A l'occasion d'un entretien prévu avec la direction de la firme, sont attendus des éclaircissements sur le positionnement de l'entreprise et les avancées prévues à court et moyen termes.

www.eawag.ch/index_FR

Juin 2014 Lettre d'information n°29 7 ■

RETOUR SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

En 2014, comme chaque année, ACTARES a établi et publié des recommandations de votes pour les vingt principales sociétés cotées à la Bourse suisse.

Les détails des prises de positions peuvent être consultés sur le site internet d'ACTARES ou commandés au secrétariat.

Votes d'ACTARES du 1er juin 2013 au 30 mai 2014

	oui	non	abst.	total
Rapport annuel et/ou comptes annuels, rapport de l'organe de révision	10	10	-	20
Rapport ou système de rémunération	2	25	-	27
Décharge aux organes	8	12	-	20
Utilisation et distribution du bénéfice et/ou des réserves	26	1	-	27
Elections / réélections au conseil d'administration / à la présidence	154	58	-	212
Elections au comité de rémunération	44	27	-	71
Réduction de capital / rachat d'actions	3	-	1	4
Augmentation de capital	1	3	-	4
Adaptations / modifications des statuts	25	8	8	41
Election de l'organe de révision / de la représentation indépendante	29	11	-	40
Divers	-	1	-	1
Total	302	156	9	467

QUALITÉ INSUFFISANTE DES PROCÈS-VERBAUX

En 2013, dix des vingt entreprises du Swiss Market Index ont dressé un procès-verbal exhaustif de leurs assemblées générales et l'ont rendu public. Pour les dix autres, la transparence laisse à désirer.

ACTARES a recherché quelles entreprises du Swiss Market Index établissent des procès-verbaux (PV) détaillés de leurs assemblées générales et les rendent facilement accessibles aux personnes intéressées. Seules dix sur vingt font bonne figure: elles publient dans les deux mois un PV avec l'ensemble des prises de parole et des réponses.

Huit autres ne publient qu'un protocole de décisions, parfois en citant superficiellement les interventions des actionnaires. Deux entreprises, Swatch et Transocean, renoncent à la publication d'un PV et se limitent à un communiqué de presse.

Actuellement, le Code des obligations suisse n'exige que la mention des points importants et des résultats des votes. La publication de PV détaillés pourrait être pour les entreprises l'occasion de montrer l'importance qu'elles accordent au dialogue avec les actionnaires, ceci avec peu de moyens supplémentaires par rapport aux exigences légales.

■ Etude sur les procès-verbaux: http://tinyurl.com/phf3rbg

Rang	Firme	Notation sur 5
1	ABB	4.8
	Adecco	4.8
	Geberit	4.8
	Holcim	4.8
	Roche	4.8
	Swiss Re	4.8
	Swisscom	4.8
2	CS Group	4.6
	Givaudan	4.6
	Syngenta	4.6
3	Novartis	3
	Zurich	3
4	UBS	2.6
5	Actelion	2.4
4 5 6 7 8	Richemont	1.8
7	Julius Baer	1.6
8	SGS	1.4
9	Nestlé	1.2
10	Swatch	1
	Transocean	1

■ 8 Juin 2014 Lettre d'information n°29

TURBOS ET ESCARGOTS POUR MINDER

Dès 2015, les rémunérations seront obligatoirement soumises aux actionnaires. De Nestlé à Swiss Re, en passant par Swisscom, le système d'une enveloppe globale prospective bénéficie des faveurs d'une majorité de firmes. Cela équivaut à un chèque en blanc: les actionnaires approuveront une somme maximale théorique. De plus, l'attribution effective des rémunérations restera l'apanage du conseil d'administration ce qui contredit l'esprit de l'initiative «Minder». Une poignée d'entreprises appliquera scrupuleusement la volonté populaire. Les rémunérations fixes seront soumises d'avance à l'assemblée générale et

les bonus a posteriori. C'est ainsi que chez Roche, Julius Bär et UBS, les actionnaires se prononceront en toute connaissance de cause.

Enfin, il est surprenant de compter Novartis, SGS, Givaudan ou Holcim au nombre des sociétés qui devront faire adopter en 2015 d'abord les nouveaux statuts, puis les rémunérations elles-mêmes. Le risque d'un blocage aux conséquences imprévisibles ne peut être écarté.

■ Communiqué sur l'initiative «Minder»: http://tinyurl.com/o9lczqk

RÉSEAU

PAGE OUVERTE À PBI

Douze communautés paysannes proches de Guatemala-City se défendent par des moyens légaux et pacifiques contre la construction d'une cimenterie qui pourrait nuire à leurs conditions d'existence. PBI les accompagne dans leurs négociations et s'oppose à l'arrestation injustifiée de personnes innocentes.

La population de la commune de San Juan Sacatepéquez n'a pas été informée sur le grand projet de construction d'une cimenterie, ni consultée au préalable – une exigence pourtant de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail. Les personnes concernées, principalement indigènes, vivent de l'agriculture et de la culture des roses. Elles redoutent que la cimenterie ne détruise leur cadre de vie. Concrètement, elles exigent des autorités guatémaltèques le respect de leurs droits à la santé et à l'eau ainsi que la réalisation d'une étude d'impact environnementale indépendante.

CLORES REVIEWA EM SUCA PREMIEWA EM SUCA TRUMIL SUCAMERAÇUM

Stop à l'exploitation minière à San Juan Sacatepéquez

Tous les moyens sont bons pour construire

La firme suisse Holcim détenait, jusqu'à fin 2012, 20% des actions de l'entreprise à l'origine du projet. Depuis lors, c'est la firme guatémaltèque Cementos Progreso qui est seule propriétaire. Elle est soutenue dans ses plans par le gouvernement. La diffamation et la criminalisation des représentantes et représentants des communautés villageoises sont, hélas, à l'ordre du jour: plusieurs personnes sont en prison, des ordres d'arrestation ont été émis contre d'autres. En raison de ces développements préoccupants, le porteparole des douze communautés, sur invitation de PBI

(Peace Brigades International), a visité la Suisse pour alerter les milieux intéressés, les Nations Unies et les autorités de cette situation tendue.

PBI pour plus de sécurité

Des volontaires de PBI accompagnent les douze communautés depuis 2009. PBI s'implique en outre au Guatemala par un soutien juridique constant et un travail de sensibilisation en faveur de la sécurité de celles et ceux qui défendent les droits humains.

www.peacebrigades.ch

Juin 2014 Lettre d'information n°29 9 ■

ENTRETIEN

TOBIAS JUNG

Membre de la direction d'Inrate, Tobias Jung chapeaute l'équipe de recherche. Il s'exprime autour du thème couvert par l'étude réalisée pour ACTARES concernant l'impact climatique des investissements des assurances (voir p. 7). Après avoir étudié l'énergie et les flux de matière à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Tobias Jung a contribué au remaniement du *Dow Jones Sustainability Group Index*. Ses collaborations ultérieures auprès de Zurich Financial Services et du groupe CARE en font un expert des relations entre finance et environnement.

ACTARES: Les grandes entreprises s'engagent passablement en faveur de la durabilité. Elles sont certifiées, elles adhèrent à des initiatives internationales comme le Global Compact de l'ONU, elles participent au Carbon Disclosure Project. Pourquoi s'intéresser à leurs placements financiers?



Thomas Jung: L'intérêt principal réside dans le fait que les investissements détenus ou contrôlés par les sociétés financières ont un impact sur le climat beaucoup plus important, quantitativement, que leur activité directe. De plus, la transition énergétique nécessite des investissements conséquents, et les assurances, notamment, disposent des moyens susceptibles d'y contribuer.

Les compagnies d'assurances suisses figurent déjà parmi les bons élèves; on les trouve régulièrement en tête des indices ou des classements de durabilité. L'étude a-t-elle confirmé ces bonnes dispositions? L'étude réalisée par Inrate sur la base du mandat d'ACTARES n'avait pas pour objet de faire une comparaison internationale mais était confinée aux sociétés participantes. Si l'importance des émissions indirectes liées aux placements est reconnue, les dispositions concrètes pour les diminuer est encore embryonnaire aujourd'hui. Ceci dit, rien ne laisse supposer que les sociétés étrangères pourraient être en avance à ce sujet.

Zurich Insurance Group a annoncé en début d'année son intention d'investir un milliard de francs dans des placements climatiquement neutres, les green bonds (voir p. 6). N'est-pas contradictoire avec les résultats de l'étude?

Non, il n'y a pas de contradiction avec les conclusions de l'étude. Si la somme peut impressionner, un milliard de francs ne représente que 0,5 % des investissements de Zurich. Il s'agit d'une opération ponctuelle qui ne compense pas le potentiel d'amélioration du reste du portefeuille. Le signal est pourtant positif. L'offre des obligations vertes est en pleine croissance, ce qui offrira de plus en plus d'opportunités pour les assurances d'investir de manière responsable.

Au vu des résultats atteints par l'analyse, faut-il poursuivre sur cette voie, étendre ou modifier la démarche? Quelles sont les perspectives?

Il vaut certainement la peine de poursuivre sur cette voie! A une condition pourtant: comme les données diffusées publiquement par les compagnies d'assurances ne suffisent pas, il faut que celles-ci acceptent une collaboration plus poussée et plus ouverte à l'avenir. Ou alors, ACTARES doit les inciter à publier de manière beaucoup plus pertinente l'état de leurs placements, avec un rapport sur leur impact climatique.

■ http://www.inrate.com

■ 10 Juin 2014 Lettre d'information n°29

HUMEUR

MACHIAVEL ET LES BREVETS

par Roby Tschopp

Après plusieurs échecs sur le *roiboos*, la nigelle: une nouvelle fois, Nestlé ne parvient pas à obtenir de brevet sur les propriétés physiologiques d'une plante traditionnelle. Le premier groupe agroalimentaire mondial ne dispose-t-il pas de juristes capables de tirer les leçons du passé?

A la réflexion, l'entêtement de Nestlé n'est pas si absurde que cela. Pour la multinationale, le pire scénario consisterait à devoir abandonner certains produits suite à l'obtention de brevets par la concurrence. Les batailles homériques que se livrent devant les tribunaux Apple, Samsung, et même une entreprise de

taille modeste comme Kudelski, démontrent que l'innovation n'est plus l'affaire des scientifiques.

Dessein machiavélique? Les refus essuyés servent de précédents et valent pour tout le monde. Nestlé reçoit ainsi un feu vert pour utiliser les vertus des plantes concernées. Faisons un pari: les dépôts de brevets continueront, et, à chaque, fois les organisations non gouvernementales devront exiger haut et fort le respect de la Convention sur la diversité biologique pour empêcher leur validation.

■ Convention sur la biodiversité: http://www.cbd.int/

CINÉMA

IMAGES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Chasing Ice, film documentaire couronné de nombreux prix du photographe du National Geographic, James Balog, sur la fonte des glaciers de l'Arctique, montre à quel point le changement climatique est vraiment dramatique. Avec Jeff Orlowski à la réalisation, Balog a entrepris avec son équipe un voyage, début 2005, sur la calotte glacière pour immortaliser par l'image des preuves du changement climatique et les rendre visibles au monde entier. Des caméras automatiques ont enregistré l'évolution des glaciers sur plusieurs années.

Aussi bien le résultat de ce travail que l'aventure vécue par les membres de l'expédition et leur endurance sont impressionnants. Le film rend visible ce que nous connaissons surtout par des mots et nous ouvre les yeux sur l'urgence d'agir contre l'effet de serre. Un documentaire totalement réussi qui impressionne tant par son style que par son contenu.

- Disponible en DVD. En anglais, sous-titres français. Durée 76 minutes.
- www.chasingice.com (angl.)

IRMGARD VA NOUS MANQUER!

A notre grand regret, notre collaboratrice Irmgard Langone nous quitte fin juillet. Depuis près de cinq ans, elle a pris soin de notre comptabilité de manière autonome, précise, fiable et expéditive. Elle a mené avec compétence la gestion des membres et la lourde tâche de traitement et de suivi des délégations de votes. Elle a assuré une présence téléphonique ainsi que d'autres tâches de secrétariat.

Nous la remercions aussi d'avoir su nous rappeler avec gentillesse mais fermeté toutes les tâches à accomplir, échéances, décisions à prendre, qui risquaient d'être parfois négligées dans les périodes de stress.

Grâce à elle, le Bureau et le Comité ont eu toujours à temps les documents nécessaires pour leurs réunions. Irmgard transmet à Marcel Schwob, qui lui succède, une situation parfaitement en ordre.

Elle nous quitte pour s'installer avec son mari en Uruguay. Nous leur souhaitons un déménagement sans problème et tout le meilleur pour la suite.

i Hasta luego, Irmgard!

Juin 2014 Lettre d'information n°29 11 ■

TESTS SANS FRONTIÈRES

ACTARES veut promouvoir un dialogue direct entre les firmes cotées en bourse et la population afin que que cette dernière puisse faire part de ses préoccupations et interrogations. Par conséquent, ACTARES organise un nouveau forum au mois de novembre. Les personnes invitées sont spécialistes de la bioéthique, de l'industrie pharmaceutique, de l'éthique ou de la justice sociale. Le débat portera sur les tests cliniques dans les pays en développement ou émergents. Que

penser des recherches cliniques pratiquées sur des personnes malades et pauvres qui n'ont pas d'autre voie pour accéder à un traitement médical? Nous nous réjouissons de cette soirée passionnante. Nous espérons y rencontrer nombre de nos membres ainsi que de nouveaux visages. Suite à la discussion, un apéritif permettra de prolonger le débat.

Une invitation détaillée suivra.

ASSEMBLÉE DES MEMBRES D'ACTARES

Mercredi 1er octobre 2014 à 16h30, Neuchâtel, Hôtel Alpes et Lac, place de la Gare 2.

Outre la partie statutaire, nous aurons le plaisir d'accueillir Philippe Spicher, économiste d'entreprise et ancien directeur de l'agence de notation Inrate.

Inrate étudie l'intégration des thèmes de la durabilité dans les offres de produits et services, dans la stratégie et les activités opératives d'entreprises, d'institutions ou de pays. La société a réalisé pour ACTARES une étude sur les prestations des assurances dans

la protection climatique (voir p. 7). Philippe Spicher nous parlera de ce passionnant domaine de recherches.

Compte tenu du succès de l'an dernier, nous ouvrirons cette année encore la conférence au public. N'hésitez pas à y inviter les connaissances qui pourraient être intéressées! En fin de soirée, le Comité se réjouit de mener avec vous des discussions autour d'un apéritif.

Les membres recevront une invitation détaillée. Merci de réserver cette date dans votre emploi du temps!

IMPRESSUM

Lettre d'information n°29

Tirage en français: 900 exemplaires / en allemand: 1200 exemplaires

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Richard Bisig, Sophie de Rivaz, Antoinette Hauri, Rudolf Meyer, PBI, Jean-François Rochat, Roger Said, Sybille Schlegel-Bulloch, Annemieke Stössel, Roby Tschopp, Frank van Pernis, Nicole Weydknecht

Photos: Frederike Asaël, Edi Krüttli, Frank Peters – Fotolia.com, PBI, R. Tschopp

Dessin: © Felix Schaad, Tages Anzeiger, Zurich

Mise en page/impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstr. 26, 6003 Lucerne Impression sur papier 100 % recyclé, Cyclus Offset

Avec le soutien de la Ville de Genève Département des fini

Avec le soutien de la Ville de Genève, Département des finances et du logement, et de la République et Canton de Genève.

Cette lettre est distribuée aux membres d'ACTARES et à toute personne intéressée

ADRESSES

ACTARES

CP 161, CH-1211 Genève 8 Tél. 022 733 35 60

CP, CH-3000 Berne 23 Tél. 031 371 92 14

E-mail: info@actares.ch www.actares.ch CCP: 17-443480-3

■ 12 Juin 2014 Lettre d'information n°29